



Ne pas distribuer directement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

Voluntis réalise avec succès une augmentation de capital de 5,9 millions d'euros et finalise le financement de sa feuille de route stratégique

Cambridge (Etats-Unis), Paris (France), 23 novembre 2020, 8h CET – Voluntis (Euronext Paris, Ticker : VTX - ISIN : FR0004183960 – la « **Société** »), un leader dans le domaine des thérapies numériques, annonce aujourd'hui la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription exclusivement réservée à la catégorie d'investisseurs définie ci-dessous d'un montant total de 5,9 millions d'euros.

Les titres ont été souscrits par des investisseurs européens de qualité, pour la plupart spécialisés dans le secteur de la santé, parmi lesquels Debiopharm Innovation Fund, fonds corporate de la société Suisse Debiopharm, et Indigo, holding personnelle d'Eric Carreel, Président et co-fondateur de Withings, qui a renforcé sa position. Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 4,43 € par action, soit une décote de 15% par rapport à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des 3 dernières séances de Bourse précédant sa fixation.

Le produit net de l'augmentation de capital (5,7 millions d'euros) sera utilisé par Voluntis pour renforcer ses moyens financiers, en particulier pour développer ses activités commerciales auprès de l'industrie pharmaceutique, et contribuer au financement des activités de R&D. Cette levée de fonds vient compléter les outils de financement déjà en place, notamment le prêt garanti par l'Etat (PGE) de 2 millions d'euros et le prêt Innovation R&D de 1 million d'euros obtenus récemment, et permet à la Société de couvrir ses besoins de financement au-delà des 12 prochains mois.

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé la nomination de Madame Tanja Dowe, CEO de Debiopharm Innovation Fund, en qualité de censeur.

Pierre Leurent, Directeur Général, déclare : « *Je tiens avant tout à remercier les investisseurs qui nous ont fait confiance et ont participé au succès de cette opération. Nous avons à cœur de nous doter le plus rapidement possible de la visibilité financière nécessaire à l'exécution sereine de notre feuille de route stratégique. Nous pouvons désormais nous focaliser sur la réalisation des développements en vue de la mise sur le marché de thérapies numériques dans le cadre des accords déjà conclus et sur la négociation de nouvelles alliances avec des laboratoires pharmaceutiques.* »

Eric Elliott, Président du Conseil d'Administration, déclare : « *Nous sommes ravis d'accueillir Tanja Dowe en tant que censeur représentant Debiopharm au sein du Conseil d'Administration à l'issue de cette opération. Nous nous réjouissons de pouvoir capitaliser sur son excellente connaissance du secteur du digital health et son réseau étendu au niveau international.* »



Tanja Dowe, CEO de Debiopharm Innovation Fund, ajoute : « *Debiopharm est très heureux de rejoindre le capital de Voluntis et de contribuer à la poursuite de sa croissance. Le positionnement de la société, à la pointe au niveau mondial dans le secteur en forte croissance des thérapies numériques et en avance sectorielle en oncologie, est parfaitement aligné avec les axes de développement prioritaires de Debiopharm.* »

Guillaume Floch, Directeur Administratif et Financier, ajoute : « *Nous avons fait le choix d'un financement hybride, associant l'augmentation de capital annoncée aujourd'hui et de la dette, afin d'optimiser la structure de notre bilan tout en limitant l'impact dilutif de nos financements.* »

Le placement a été dirigé par la Banque Delubac & Cie - CIB en qualité de chef de file, conseil et coordinateur global de l'opération.

Principales caractéristiques de l'augmentation de capital

Le Conseil d'Administration du 20 novembre 2020, faisant usage de la délégation qui lui a été accordée aux termes de la 26^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 29 juin 2020, a décidé l'émission d'un nombre total de 1 339 592 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €, et en a réservé la souscription à des investisseurs entrant dans la catégorie de personnes définie à la 26^{ème} résolution¹.

L'augmentation de capital, représentant environ 17,6% du capital social de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation du placement, a été réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription actionnaires existants de la Société, sur le fondement de l'article L. 225-138 du code de commerce.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 4,43 € par action. Ce prix correspond à une décote de 15% par rapport à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, conformément à la 26^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte de la Société en date du 29 juin 2020. Le produit brut de l'émission pour Voluntis est de 5 934 392,56 € (prime d'émission incluse).

Incidence de l'émission sur la répartition du capital

À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'augmentation de capital sera portée à environ 0,85% s'il ne participe pas à l'opération.

¹ À savoir « *des personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), trusts, et fonds d'investissement, ou autres véhicules de placement, quelle que soit leur forme (en ce compris, sans limitation, tout fonds d'investissement ou sociétés de capital-risque, notamment tout FPCI, FCPI ou FIP), de droit français ou étranger, actionnaires ou non de la Société, investissant à titre habituel dans le secteur technologique* ».



	Avant émission			Après émission		
	Nombre de titres	% du capital social	% des droits de vote	Nombre de titres	% du capital social	% des droits de vote
Management & employés	405 161	5,3%	7,7%	405 161	4,5%	6,9%
Bpifrance Participations	1 890 974	24,9%	18,4%	1 890 974	21,1%	16,5%
SHAM Innovation Santé	975 218	12,8%	18,9%	975 218	10,9%	17,0%
LBO France	609 839	8,0%	11,8%	609 839	6,8%	10,6%
Vesalius Biocapital	544 282	7,2%	10,6%	544 282	6,1%	9,5%
Debiopharm Innovation Fund	0	0,0%	0,0%	885 778	9,9%	7,7%
Indigo	266 048	3,5%	2,6%	491 782	5,5%	4,3%
Autres	2 915 154	38,3%	30,0%	3 143 234	35,1%	27,4%
TOTAL	7 607 676	100,0%	100,0%	8 947 268	100,00%	100,00%

Règlement-livraison et cotation des actions nouvelles

Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sont prévus le 26 novembre 2020, sous réserve des conditions usuelles. Les actions ordinaires nouvelles seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions ordinaires existantes de Voluntis d'ores et déjà cotées sous le même code ISIN FR0004183960 - VTX. Les actions ordinaires nouvelles seront assimilées aux actions ordinaires existantes de Voluntis.

L'offre n'a pas donné lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers. Le placement n'a fait l'objet d'aucune garantie.

Facteurs de risques

L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité, présentés dans le rapport financier annuel 2019 et le rapport financier semestriel 2020 publiés par la Société respectivement le 30 avril 2020 et le 29 septembre 2020 et disponible sans frais sur son site internet (www.voluntis.com). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

Les investisseurs sont également invités à prendre en considération les risques spécifiques au placement suivants : (i) le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre du placement, (ii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement, (iii) des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société, et (iv) les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative découlant d'éventuelles augmentations de capital futures rendues nécessaires par la recherche de financement par la Société.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et estime être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 prochains mois à compter de ce jour.



À propos de Voluntis

Voluntis développe des thérapies numériques pour aider les patients atteints de maladies chroniques à mieux gérer leur traitement au quotidien afin d'en améliorer l'efficacité. Composées d'applications mobile et web, les solutions de Voluntis délivrent instantanément, grâce à des algorithmes médicaux, des recommandations personnalisées au patient et à son équipe soignante afin, par exemple, d'ajuster le dosage d'un traitement, d'en gérer les effets secondaires ou de surveiller des symptômes, tout en permettant un suivi du patient à distance. Exploitant sa plateforme Theraxium, Voluntis a développé de multiples thérapies numériques, notamment en oncologie et en diabète. Voluntis a établi des partenariats de longue durée avec des entreprises de premier plan dans le domaine des sciences de la vie. Basé à Cambridge, MA, et Paris, France, Voluntis est un membre fondateur de la Digital Therapeutics Alliance.

Pour en savoir plus : www.voluntis.com

Mnemo : VTX - ISIN : FR0004183960

Contacts

ACTUS
Relations Presse
Vivien Ferran
vferran@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 34

ACTUS
Relations Investisseurs
Jérôme Fabreguettes-Leib
voluntis@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 78

Voluntis
Directeur Administratif et Financier
Guillaume Floch
investisseurs@voluntis.com
+33 (0)1 41 38 39 20

Avertissement

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat d'actions ordinaires de la Société, et ne constitue pas une offre, une sollicitation ou une vente dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'inscription ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction.

Cette annonce est une publicité et non un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (y compris la France), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.



Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni et (i) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« *investment professionals* ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **Financial Promotion Order** ») ou (ii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (« *high net worth companies, unincorporated associations etc.* ») ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « **Personnes Habilitées** »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.

Ce communiqué de presse ne peut être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, et ne constitueront pas, une offre de vendre des titres, ni la sollicitation d'un ordre d'achat, des titres aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »). Les actions de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions de la Société aux Etats-Unis d'Amérique. La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Toute décision de souscrire ou d'acheter des actions de la Société doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques disponibles concernant la Société. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de la Banque Delubac & Cie - CIB et n'ont pas été vérifiées indépendamment par cette dernière.

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives de la Société relatives à ses objectifs. Ces déclarations prospectives reposent sur les estimations et anticipations actuelles des dirigeants de la Société et sont soumises à des facteurs de risques et incertitudes tels que la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie, le rythme de développement du marché concerné, l'évolution technologique et de l'environnement concurrentiel, l'évolution de la réglementation, les risques industriels et tous les risques liés à la gestion de la croissance de la Société. Les objectifs de la Société mentionnés dans le présent communiqué pourraient ne pas être atteints en raison de ces éléments ou d'autres facteurs de risques et d'incertitude. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le rapport financier annuel 2019 et le rapport financier semestriel 2020 publiés par la Société respectivement le 30 avril 2020 et le 29 septembre 2020 ainsi qu'aux changements des conditions économiques, des marchés financiers ou des marchés sur lesquels Voluntis est présente.